

Décision de la présidence

Ce matin, quand le chef de l'opposition m'a posé la question, je lui ai signalé que j'avais examiné et le hansard et l'enregistrement et que ni l'un ni l'autre ne m'avaient permis de constater que les prétentions ou les allégations voulant que le très honorable premier ministre ait usé d'un langage antiparlementaire étaient fondées. Ce matin, le leader du gouvernement à la Chambre a affirmé que le premier ministre n'avait pas prononcé les mots qu'on lui attribue.

Je prie les députés d'écouter attentivement, car je rends une décision de procédure. Il y a divergence d'opinions concernant ce qui s'est produit. Je sais que certaines déclarations ont été faites à l'extérieur de la Chambre, mais, comme le veut notre tradition, le Président ne peut et ne devrait pas rendre une décision en se fondant sur des observations formulées ailleurs qu'à la Chambre ou aux médias.

Dans une situation comme celle-ci, qui n'est pas facile, je l'avoue, la première condition est d'établir si le Président a entendu des mots ou une expression antiparlementaires. Je signale à tous les députés que la première condition n'est pas remplie car, hier, le Président n'a pas entendu lesdits propos présumés.

Certains députés se demanderont peut-être pourquoi je ne les ai pas entendus. Or, le Président ne peut entendre toutes les observations formulées à la Chambre. Tous les députés en conviendront, j'en suis sûr.

Deuxièmement, si le Président n'a pas entendu les propos dont on se plaint, il doit vérifier dans les comptes rendus pour voir si les propos sont notés au hansard ou sont audibles sur l'enregistrement.

Après avoir consulté ces sources, je n'ai trouvé de trace, ni dans le hansard écrit ni dans le compte-rendu électronique, de propos offensants apparemment utilisés par le premier ministre.

Une voix: Qu'arrive-t-il si je les ai entendus?

M. le Président: Votre observation n'est pas pertinente. Je demanderais aux députés de s'abstenir de faire de tels commentaires.

Je dirais à la Chambre que c'est le point où nous en sommes. Je prie les députés de bien m'écouter. C'est là où en sont les choses. Le Président ne peut pas pousser l'affaire plus loin. J'ai fait ce qu'on m'avait demandé de faire, et j'en ai fait rapport. Le Président n'est pas habilité

à obliger un député à être présent ni à forcer un député à faire une déclaration.

Je veux qu'il soit bien clair qu'il y a quelques semaines, lorsque malheureusement un député a été appelé à comparaître à la barre de la Chambre, il n'obéissait pas à un ordre du Président. C'est la Chambre qui, après délibération, le lui a ordonné. Il y a là une distinction.

Le Président doit résoudre un conflit, mais il en est incapable. Quand les comptes-rendus officiels n'étaient pas les allégations, ce n'est pas au Président, j'en suis convaincu, qu'il incombe d'essayer de résoudre le problème.

En ce qui me concerne, du point de vue de la procédure et en conformité avec nos usages, l'affaire est close.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je vous remercie de cette importante décision parlementaire. Vous faites remarquer que ni le Président ni l'enregistrement magnétoscopique ni l'enregistrement sonore ni les sténographes du hansard qui sont assis à quelques pieds de moi ne confirment les paroles qu'on m'attribue. C'est parce que ce que vous venez de dire est entièrement conforme aux faits d'hier.

C'est pourquoi il en est ainsi. Cela dit, j'ai toujours eu pour position à la Chambre qu'à titre de premier ministre, je devrais être le premier à réagir à toute infraction, réelle ou imaginaire, commise intentionnellement ou par inadvertance, qui pourrait causer quelque difficulté que ce soit à la présidence. J'ai toujours cherché à le faire, et je le fais encore aujourd'hui. Je dirai au Président et à tous les députés à la Chambre que, bien que je souscrive entièrement à la décision du Président et aux raisons qu'il a invoquées, c'est bien en vain qu'ils chercheraient à trouver les paroles incriminées, car elles n'ont pas été prononcées.

Cela dit, je tiens à dire au Président que je le regrette si j'ai pu lui causer quelque difficulté que ce soit, et je tiens à exprimer mes regrets aux députés qui auraient pu s'offenser de propos que j'aurais pu tenir et qui auraient pu leur causer quelque difficulté que ce soit.

Je vous remercie, monsieur le Président, de la clarté de votre décision.

Des voix: Bravo!

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, au nom de mon parti, je tiens à dire que nous acceptons votre décision et la déclaration que le très honorable premier ministre vient de faire.